



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 2 octobre 2025.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Propriété visée par la demande :

429, chemin du Progrès
Matricule 9968 68 3649

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la position du bâtiment principal par rapport à la marge latérale droite.

Le bâtiment principal a fait l'objet d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre et ce certificat indique que le bâtiment est situé à 5.08 mètres dans la marge latérale droite, ce qui déroge au règlement 139 relatif au zonage.

Donc, la demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la position du bâtiment principal à 5.08 mètres dans la marge latérale droite au lieu de 7 mètres et ainsi déroger à l'article 7.2.1 du règlement 139 relatif au zonage de 1.92 mètre

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 16 septembre 2025.

Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier